

second de la

ent qu'ils ont
taire : les gens
es briffotins &
n comité révo-
mission mili-
, dans les 24
fur & mesure
ordeaux seront
sans-culottes :
entretenue aux
néral Brune.
al d'Ollioules,
que, le 14,
es célébroient
l'ennemi atta-
de 4 à 5 mille
deux points ;
dans la villa
avons eu, dans
ni compte 50
ue, durant le
es pour la fête,
soldats se font
fête a recom-
la plaine, &
car, de tems
fait que déjà

division du
de ce mois,
rick ayant été
pes aux ordres
enin n'ont pu
monceau. Une
plusieurs offi-
étaient absens
pour la répu-

nos troupes
t l'une a pris
elles : les bri-
pas un seul :
ue part, une
500 femmes,
t aussi pressés

re ; un autre
arrêter plu-
es transféroit
ravieres étoit

r mois, porte
a été célébrée
lluminations,
x les factieux
s mois 1799.

s,

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

Le 7^e. jour de la 1^{re}. Décade du 2^e. Mois.*Ere vulgaire.*

LUNDI 28 Octobre 1793.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue S. Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Noailles, n°. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTAVILLE, Directeur de l'Abonnement, qui doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

Les Souscripteurs dont l'abonnement expire le premier Octobre prochain, sont invités à renouveler avant cette époque, s'ils ne veulent point essuyer d'interruption.

I T A L I E.

D'Ancone, le 20 septembre.

Voici ce qu'on écrit de Scutari sur les nouveaux mouvemens du pacha Mahmoud. Un de ses freres, avec son neveu, étoient allés à Constantinople pour se plaindre du despotisme que le pacha exerceoit dans le pays. Mahmoud ayant été informé de cette démarche, intéressa, par de riches présens, le despotisme de la Porte à ne pas contrarier le sien, & ses ennemis ne furent pas écoutés. Ceux-ci, désespérés de n'avoir pas réussi, s'unirent avec les deux pachas de Romélie & de Servie, & mirent en campagne une armée de plus de 20000 hommes contre l'Albanie, en promettant à leurs soldats que les habitans de Scutari se joindroient à eux. Mahmoud rassembla aussi tout un corps de ses sujets, tous Albanois & Chrétiens, & leur fit promettre de se rendre vers l'ennemi, en feignant d'être mécontents, comme eux, du pacha, & de tomber en suite sur lui. Pendant ce tems, Mahmoud rassembla aussi les habitans de Scutari, sur la valeur desquels il comptoit, & il en forma deux corps; l'un marcha au pacha de Romélie, & il se mit lui-même à la tête de l'autre contre le pacha de la Servie qu'il tailla en pieces, aidé des Chrétiens & des mécontents supposés. On ne fait pas encore l'issue du combat contre l'armée du pacha de Servie.

A L L E M A G N E.

De Vienne, le 3 octobre.

Nos préparatifs pour une troisième campagne surpassent en activité & en dépense ceux des deux premières. Il a été donné des ordres pour lever vingt mille hommes de plus, dans la Croatie; reste à savoir si une telle levée pourra s'effectuer. Le gouvernement avoit ordonné de lever 25 mille hommes dans la haute Allemagne pour renforcer l'armée de Cobourg, & on apprend qu'il n'a pas été possible de rassembler plus de six bataillons, qui vont se mettre en marche.

La bourgeoisie de cette capitale s'est offerte pour en faire tout le service militaire, afin que les régimens qui composent votre garnison puissent se rendre à l'armée. La cour semble

ne pas se presser d'accepter cette offre. Cependant le voyage projeté de l'empereur dans les Pays-Bas est au moins renvoyé à un autre tems.

La plus grande partie des troupes qui sont encore en Hongrie ont eu ordre de se mettre en marche vers le Rhin.

Les inquiétudes de la cour sur la suite des événemens actuels, commencent à se manifester par des arrestations multipliées qui causent certains murmures, & les anciens politiques soutiennent avec obstination, que ce n'est pas le moment de dégarnir de troupes, la cour & la capitale. L'espionnage se multiplie, & le gouvernement apprend que le mécontentement fait de grands progrès, aussi il a soin de faire répandre par ses émissaires, que la paix ne tardera pas à revenir, soit qu'il y soit invité par la France elle-même, ou que les cours alliées la proposent; ceux qui sont de ce dernier avis sont en général regardés de mauvais oeil, & on fait bien mieux la cour en disant que les François seront contraints à la demander. Malheureusement les événemens de la Belgique n'entretiennent pas une pareille espérance. Voyez l'article ci-après, de Namur.

B E L G I Q U E.

De Namur, le 1^{er}. octobre.

Les Hollandois ont accusé le général Beaulieu de les avoir abandonnés dans l'affaire du 13 septembre: en conséquence, ils demandent que ce général autrichien n'ait plus de commandement en chef. Ceci est une suite de la méintelligence qui regne entre les officiers hollandois & les Autrichiens. Le prince d'Orange a dit lui-même qu'il ne vouloit plus servir avec les premiers, & qu'il devoit la conservation de son armée & de sa vie aux seuls Autrichiens: aussi l'armée hollandaise est presque entièrement dissoute, & les soldats sont retournés la plupart chez eux.

Les Autrichiens se trouvent donc réduits à leurs propres forces; & leur seule intention, dans ce moment, est de tâcher de couvrir nos frontières. Des flots de François se succèdent dans ces contrées, & il ne seroit pas surprenant qu'en peu de jours on les revît à Bruxelles. Les ordres ont été donnés pour fortifier les hauteurs d'Anderlecht, qui défendent

cette place. Nos troupes sont tellement découragées, qu'on aura de la peine à les mener contre un ennemi si supérieur en nombre. Le gouvernement avoit essayé de rassembler dix mille payfans, pour les faire travailler aux fortifications de Valenciennes; mais il a échoué dans cette entreprise. Les François ont distribué sur la frontière des billets, dans lesquels ils promettent aux payfans de ne pas inquiéter les propriétés ni les personnes de ceux qui ne se feront pas joints aux troupes de ligne, lorsque l'armée de la république entrera sur leur territoire. Ces promesses ont eu leur effet, & les payfans n'arrivent point à Valenciennes; de sorte que cette place, qui n'est plus tenable, va être évacuée.

D'un autre côté, les fournisseurs de notre armée ne pouvant obtenir les plus légers paiemens du gouvernement, refusent de continuer leur service, & l'armée se trouve dans le plus grand dénuement: la misère & le découragement se donnent la main, tandis que l'ardeur des François s'accroît chaque jour, & nous annonce la fin la plus déplorable pour nous de cette campagne.

FRANCE.

De Paris, le 6^e. jour du second mois, &c.

On a signalé à St-Valery plusieurs frégates ou cutters anglais qui croisent sur nos côtes: quelques-uns de ces bâtimens ont tenté de s'approcher de la rade de Fécamp pour attaquer trois bâtimens qui y mouilloient; mais les batteries de la ville, ainsi que celle d'une canonnière, les repoussèrent avec tant de vivacité qu'ils reprirent aussitôt le large.

Parmi les bâtimens mouillés à Saint-Valery se trouve un navire danois chargé de 1588 sacs de froment qu'il est allé prendre à Hambourg, & qui ont été déchargés dans ce port.

Des troubles se sont manifestés aux environs de Vannes. Le général Rossignol s'y est transporté: mille hommes, tant de la garnison que de la garde nationale, & 4 pièces de canon, sont partis pour aller le rejoindre. Les représentans du peuple, Prieur & Trehouart, les accompagnent; & sûrement ces rebelles seront bientôt vaincus & dispersés.

Le ministre de la guerre vient de récompenser la valeur & le courage d'Osborne & de Demonceaux; il a accordé à ces deux officiers belges le brevet de général de brigade; le premier dirige sa marche vers la Flandre, & le second se porte sur Tournay.

Les mesures prises contre les accaparemens de toute espece n'ont pas encore produit tout le bien qu'on s'en promettoit; mais les autorités constituées travaillent ensemble & de concert à déjouer les manœuvres des malveillans, & elles y parviendront à coup sûr. On suppose avec raison qu'il n'y a que des particuliers riches qui aient pu fournir à tant de rassemblemens de denrées cachées ou enfouies: à mesure qu'on les découvrira, il faudra bien que les auteurs en soient connus; & on ne peut concevoir que la cupidité les aveugle au point de ne pas remettre au plutôt ces marchandises en circulation en faveur des braves sans-culottes; ceux-ci ne manquent pas de les décurer.

Les commissaires de la convention près l'armée de la Moselle ont destitué le général Tourville, commandant de Maubeuge, & ont nommé au commandement de cette place importante Chanal, qui fut fait prisonnier de guerre à Condé, & ensuite échangé.

Le général Luckner a été arrêté aux environs de Metz; conduit à Paris & traduit au Luxembourg.

Luttrell, Anglois, & madame Pitt, sont entrés à l'Abbaye; ils ont été arrêtés déguisés en mendians: le premier avoit épousé la duchesse douairière de Cumberland, femme du duc de Cumberland, oncle de Georges III; il vivoit en France depuis dix ans.

On dit que Lafayette vient de mourir dans la citadelle de Sandaw.

Le public se porte en foule au tribunal révolutionnaire où sont traduits Brissot & ses complices. Brissot montre l'impudence d'un chef; & Vergniaux, caressé d'une forte liasse de papiers, paroît être son second. Le reste de la troupe écoute attentivement & ne dit mot. On attend encore Philippe Egalité, dont le rôle dans cette procédure doit être intéressant.

Destournelles, ministre des contributions publiques, a accusé Carra d'avoir proposé à la tribune des Jacobins de placer le duc d'York sur le trône de la France. Carra a répondu qu'il avoit fait cette proposition pour diviser la maison d'Autriche avec celle de Londres, & pour jeter une pomme de discorde parmi les puissances coalisées; il a ajouté que Marie-Antoinette avoit fait passer en Flandre plus de 200 millions, & que van der Noot lui en avoit fait voir le bordereau.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Suite de l'interrogatoire de Marie-Antoinette d'Autriche, veuve de Louis Capet.

Un autre témoin est entendu.

Jean-Baptiste Michonis, limonadier, membre de la commune du territoire, & administrateur de police, dépose qu'il connoît l'accusée pour le voir, avec ses collègues, transférée le 2 août dernier, du Temple à la Conciergerie.

Le président au témoin. N'avez-vous pas procuré à quelqu'un l'entrée de la chambre de l'accusée, depuis qu'elle est à cette prison?

— Pardonnez-moi; je l'ai procuré à un nommé Giroux, maître de pension. Luxembourg Saint-Denis, à un autre de mes amis, peintre, un citoyen... administrateur des domaines, & à un autre de mes amis.

Vous l'avez sans doute procuré à d'autres personnes?

— Voici le fait, car je dois & veux dire ici toute la vérité. Le jour de la Saint-Pierre, m'étant trouvé chez un fleur Fontaine où il y avoit bonne compagnie, notamment trois ou quatre députés à la convention; parmi les autres convives se trouvoit la citoyenne Tilleul, laquelle invita le citoyen Fontaine à venir faire la Madelaine chez elle à Vaugirard; elle ajouta: le citoyen Michonis ne fera pas de trop; lui ayant demandé d'où elle pouvoit me connoître, elle répondit qu'elle m'avoit vu à la messe où des affaires l'appelloient. Le jour indiqué étant arrivé, je me rendis à Vaugirard; je trouvai une compagnie nombreuse. Après le repas, la conversation étant tombée sur le chapitre des prisons, on parla de la Conciergerie, en disant: la veuve Capet est là; on dit qu'elle est bien chargée, que ses cheveux sont tout blancs. Je répondis qu'à la vérité ses cheveux commencent à grisonner, mais qu'elle se portoit bien. Un citoyen qui se trouvoit-là manifesta le desir de la voir; je lui promis de le contenter, ce que je fis; le lendemain la Richard me dit: connoissez-vous la personne que vous avez amenée hier? lui ayant répondu que je ne la connoissois que pour l'avoir vue chez un de mes amis, eh bien! me dit-elle, on dit que c'est un ci-devant chevalier de Saint-Louis; ce même-tems elle me remit un petit morceau de papier écrit ou du moins piqué avec la pointe d'une épingle; alors je lui répondis: je vous jure que jamais je n'y menerai personne.

Le président au témoin. N'avez-vous point fait part à l'accusée que vos fonctions venoient de finir à la commune?

— Oui, je lui ai tenu ce discours-là.

Que vous a répondu l'accusée?

— Elle m'a dit: on ne vous verra donc plus; je répondis: ma femme, je reste municipal, & pourrai vous voir de tems en tems.

Comment avez-vous pu, vous administrateur de police, au mépris des réglemens, introduire un inconnu auprès de l'accusée? vous ignorez donc qu'un grand nombre d'indignes mettent tout en usage pour séduire les administrateurs?

— Ce n'est point lui qui m'a demandé à voir la veuve Capet, c'est moi qui le lui ai offert.

Combien avez-vous diné de fois avec lui?

— Deux fois.
 Quel est le nom de ce particulier?
 — Je l'ignore.
 Combien vous a-t-il promis ou donné pour avoir la satisfaction de voir Anotimette?
 Je n'ai jamais reçu aucune rétribution.
 Pendant qu'il étoit dans la chambre de l'accusé, ne lui avez-vous vu faire aucun geste?

— Non.
 Ne l'avez-vous point revu depuis?
 — Je ne l'ai vu qu'une seule fois.
 Pourquoi ne l'avez-vous point fait arrêter?
 — J'avoue que c'est une double faute que j'ai faite à cet égard.
 Un juré. Citoyen président, je dois vous observer que la femme Tilleul n'a été arrêtée, comme suspecte & contre-révolutionnaire.
 Un autre témoin est entendu.

Pierre-Edouard Bernier, médecin, déclare connoître l'accusé depuis quatre ou quinze ans, ayant été depuis ce temps le médecin de ces enfans.
 Le président au témoin. N'avez-vous pas, en 1789, le médecin des enfans de Louis Capet, & en cette qualité, n'avez-vous pas entendu parler à la cour quelle étoit la cause, à cette époque, du rassemblement extraordinaire de troupes qui eut lieu tant à Versailles qu'à Paris?

— Non.
 Le témoin Hébert observe, sur l'interpellation qui lui est faite, que dans les journées qui ont suivi le 10 août, la commune républicaine fut paralysée par les artifices de Manuel & Pétion, qui s'opposèrent à ce que la table des dîners fut rendue plus frugale, & à ce que la valetaille fût chassée. Jus les faux prétextes qu'il étoit de la dignité du peuple que les prisonniers ne manquaient de rien. Le déposant ajoute que Bernier, témoin présent, étoit souvent au Temple dans les premiers jours de la détention de la famille Capet, mais que ses fréquentes visites l'avoient rendu suspect, surtout dès que Pétion fut apperçu qu'il n'approchoit des enfans de l'accusé qu'avec les baïllets de l'ancien régime.

Le témoin assure que de sa part ce n'étoit que bienveillance & non bassesse.
 Claude-Denis Tavernier, ci-devant lieutenant à la suite de l'état-major, dit qu'étant de garde dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, il a vu venir dans la soirée, Lafayette, lequel parla plusieurs fois à la Jarre & à la Colombe; puis deux heures après minuit, il a vu passer sur le pont dit royal, la voiture de Lafayette; enfin il a vu ce dernier changer de couleur, lorsque l'on apprit que la famille Capet avoit été arrêtée à Varennes.

Jean-Maurice-François Lebrasse, lieutenant de gendarmerie, à la suite des tribunaux, déclare connoître l'accusé depuis quatre ans: il n'a aucune connaissance des faits contenus en l'acte d'accusation, sinon que se trouvant de service près de la maison d'arrêt dite la Conciergerie, la veille du jour où les députés Amar & Savelle vièrent interroger la veuve Capet, un gendarme qui avoit fait part de la scène ce l'écouter, il étoit empêché de demander une prompte instruction de cette affaire, ce qui a eu lieu.
 (La suite à demain).

COMMUNE DE PARIS.
 Du 5 du second mois, &c.

Le conseil entend la lecture d'une déclaration faite à l'administration des travaux publics, à l'occasion d'un délit qui a été commis, en jettant une grande quantité de pain dans le grand égout de la ville, par l'embouchure placée au coin de la rue du faubourg du Temple, près du corps-de-garde; il en arrête l'impression, afin de faire connoître la persistance de ceux qui cherchent à affamer le peuple. Le secrétaire-greffier a ajouté à cette dénonciation, que deux voitures chargées de pain moisi avoient été également arrêtées aux barrières.

La municipalité de Bordeaux vient remercier le conseil de lui avoir envoyé de vrais sans-culottes pour commissaires: elle vient protester de son civisme. Elle a bien pu être égarée; mais reconnoissant bientôt son erreur, elle jure l'attachement le plus inviolable & le plus fraternel à la commune de Paris.

Le commandant-général, Henriot, donne lecture d'une lettre de Colonge, en date de Lyon, le 4^e jour du second mois. En voici l'extrait:

« Les choses vont au mieux. Quant à nos armées, Mauberge est débloqué, quoique les ennemis l'aient furieusement attaqué; ils sont battus & poursuivis, cachés & retirés dans

la forêt de Mormelle. C'en étoit fait de l'armée entière coalisée d'Anglois, de Prussiens, d'Autrichiens, d'Allemands, d'Hollandais, &c. La droite, commandée par Jourdan, a fait des miracles; la gauche, commandée par Gratin, a foibli.

A Cateau, qui est encore au pouvoir de l'ennemi, place forte, flanquée de canons & entourée d'un camp & d'un parc d'artillerie, trois dragons français, intrépides républicains sans-aulettes, ont pénétré sur le milieu de la place de la ville, où ils ont bu effrontément quelques bouteilles de vin à la face du soleil & à la barbe de l'ennemi, en bravant Cobourg & ses satellites.

A la suite des victoires que nous avons remportées avec tant de rapidité, nous avons eu peu de tués, mais plus de blessés, dont la majeure partie n'est venue aux hôpitaux que pour se faire panser & retourner à son poste. La plupart des militaires à l'hôpital, supportent joyeusement leurs souffrances; j'en ai entendu, après les opérations les plus douloureuses, telles qu'amputation de bras & de jambes, crier, vive la république, avec le plus grand courage.

Le conseil après avoir entendu la lecture de cette lettre, en arrête l'insertion aux affiches.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Moÿse Bayle).

Suite de la séance du 5^e jour du 2^e mois, &c.

André Dumont écrit de Beauvais, où il a été rejoint par Levaillant, qu'après avoir harangué les citoyens de la société populaire, il a fait fermer les portes de cette ville, a ordonné des visites domiciliaires, desitué la municipalité & arrêté plusieurs hommes suspects: « Actuellement, dit-il, Beauvais est au pas, & ça ira grand train ».

L'un des Quakers américains, que le gouvernement a appelé en France pour la pêche de la baleine, vient au nom de ses frères établis à Dunkerque, & qui, presque tous, ont des angloises pour épouses, réclamer, en faveur de ces épouses, une exception à la loi sur l'arrestation des étrangers. La convention décide que la disposition de cette loi, relative aux étrangers, épouses de François, s'appliquera aux épouses d'Américains.

Sur la proposition du comité de salut public, la convention nomme, pour composer la commission des subsistances, les citoyens Brunet, administrateur du directoire du département de l'Hérault; Coujou, procureur-général-syndic du département de Seine & Oise; & Raillon, secrétaire-général du département de Paris.

Linger, représentant-député dans le Calvados, reviendra siéger dans la convention, & concourir aux travaux du comité de salut public dont il est membre; il sera remplacé dans le Calvados par Dubarran.

L'époque du renouvellement des municipalités n'est pas éloignée; cependant la force des circonstances & l'ordre révolutionnaire exigent que cette opération soit différée: la convention décrète qu'il sera sursis au renouvellement des municipalités, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, à l'exception de celles que les représentans jugeroient convenable de renouveler en tout ou en partie.

Plusieurs corps administratifs intitulent leurs actes au nom du peuple français: comme il n'appartient qu'à la convention de parler au nom du peuple, l'on défend à toutes les autorités constituées, autres que les représentans du peuple, d'employer cette formule, sous peine d'être poursuivis comme coupables d'attentat à la souveraineté nationale.

Les sections du Temple & des Invalides invitent l'assemblée à assister, par députation, aux fêtes civiques qu'elles doivent

célébrer en l'honneur de le Pelletier & de Marat : l'une d'elles prie la convention de se faire donner des renseignements sur le sort des soldats françois faits prisonniers par les satellites d'Autriche, & que l'on dit être transférés dans la Transylvanie, pour y exploiter des mines, & sur les rives du Danube pour la remonte des bateaux. L'assemblée charge son comité de salut public de prendre des renseignements à cet égard ; elle nomme des députations pour assister aux fêtes civiques.

Les commissaires nommés par les 48 sections de Paris pour surveiller les accaparemens, demandent qu'on leur assigne des indemnités, & qu'on détermine, par une loi précise, la quantité des denrées que chaque particulier peut avoir chez soi en provision. Renvoyé à la commission des six.

Les représentans du peuple dans le département de la Seine inférieure envoient des explications satisfaisantes sur les localités, le nombre & l'état des magasins de subsistances qui se trouvent dans ce département.

Le code civil étant terminé, Cambacérés, rapporteur du comité de législation, fait une nouvelle lecture des articles de ce code, portant que les ci-devant religieux & religieuses sont habiles à succéder depuis le 14 juillet 1789, & que toutes les successions ouvertes & partagées inégalement depuis la même époque, seront de nouveau partagées, mais en parties égales entre tous les cohéritiers. — Ces articles, combattus par Ramel & par Génissieux, comme devant apporter le trouble dans les familles, enfanter de nombreux procès, & donner le dangereux exemple d'effets rétroactifs, ont été fortement appuyés par Phelipeau, Cambon, Barrère & Billaut-Varennes, qui ont démontré que le principe sacré de l'égalité des partages dans les successions fut proclamé en même tems que la déclaration des droits de l'homme, & qu'ainsi l'exercice de ce droit peut & doit dater de la même époque, sans qu'il y ait un effet rétroactif. — La convention maintient les articles tels qu'ils lui sont présentés par le comité, & qu'elle les a adoptés précédemment : elle décrète qu'ils seront imprimés & publiés sans délai.

Romme, au nom du comité d'instruction publique, fait décréter plusieurs articles concernant les écoles primaires. Le 30 du mois dernier il avoit fait adopter une nouvelle rédaction de ceux déjà décrétés : nous donnerons d'abord un extrait de ceux-ci.

Il y a des premières écoles distribuées dans toute la république, à raison de la population, dans une progression déterminée par le tableau. Les enfans reçoivent dans ces écoles la première éducation physique, morale & intellectuelle, la plus propre à développer en eux les mœurs républicaines, l'amour de la patrie & le goût du travail. Ils apprennent à parler, lire, écrire la langue françoise : on leur fait connaître les traits de vertus qui honorent le plus les hommes libres, & particulièrement les traits de la révolution françoise les plus propres à leur élever l'âme & à les rendre dignes de la liberté & de l'égalité ; ils acquièrent quelques notions géographiques de la France : la connoissance des droits & des devoirs de l'homme & du citoyen est mise à leur portée par des exemples & par leur propre expérience : on leur donne les premières notions des objets naturels qui les environent, & de l'action naturelle des élémens ; ils s'exercent à l'usage des nombres, du compas, du niveau, des poids & mesures, du levier, de la poulie & de la mesure du temps : on les rend souvent témoins des travaux champêtres & des ateliers ; ils y prennent part, autant que leur âge le permet.

Stance du 5^e. jour du 2^e. mois de l'an second de la république.

Les représentans-députés près l'armée de l'Ouest, écrivent de Château-Gontier, en date du 4 de ce mois, que notre avant-garde étant partie d'Angers pour débusquer les rebelles d'un village à cinq lieues de cette ville, l'on a appris que ces brigands se porteroient sur Laval, & ensuite qu'ils s'étoient emparés de cette ville après un combat assez vif ; l'obscurité de la nuit a empêché nos troupes de hasarder une action ; l'on s'est contenté d'envoyer à la découverte un corps d'infanterie & quelques cavaliers : les brigands, protégés par la nature du terrain, s'étoient mis en embuscade ; & lorsque nos détachemens ont été à portée du mouset, il s'est fait une décharge vive qui a d'abord découragé, mais heureusement n'a pas fait beaucoup de mal ; les troupes républicaines ont donné avec intrépidité ; & après un combat de deux heures, les brigands ont été forcés de se retirer ; leur déroute eût été complète, si quelques escadrons de cavalerie eussent bien fait leur devoir ; on doit cependant beaucoup d'éloges aux chasseurs francs à cheval, qui ont poursuivi & harcelé l'ennemi avec la plus grande bravoure. Nous avons perdu très-peu d'hommes ; la perte des brigands a été considérable & dans l'action & dans les escarmouches qui l'ont suivis : la retraite de nos détachemens sur Château-Gontier s'est effectuée en bon ordre. « Dans ce moment, ajoutent les auteurs de la dépêche, on se met à la poursuite des rebelles ; l'on présume qu'il ont évacué Laval ».

Dans une dépêche datée du 15 octobre, Lacombe-Saint-Michel, représentant du peuple dans l'île de Corse, donne le détail des diverses tentatives faites le 4 sur Saint-Florent, le 6 sur Bastia, & le 8 sur Calvi, par les Anglois, qui partout ont été repoussés honteusement : ces lâches ennemis s'étoient présentés devant Saint-Florent avec trois vaisseaux de ligne & une frégate ; & la prise d'une tour, située à l'embouchure du golfe, & qui avoit une garnison de six hommes, leur avoit inspiré une grande présomption ; mais quand ils voulurent avancer sur le terrain, des batteries qu'ils n'imaginoient pas les firent bientôt regagner leurs bâtimens. L'attaque de Bastia avoit été concertée avec les rebelles : on vouloit couper les communications avec Saint-Florent. Cette attaque ne fut encore remarquable que par la fuite précipitée des Anglois & de leurs infâmes suppôts. Pendant l'action le traître Paoli s'étoit tenu renfermé dans un couvent à trois lieues du champ de bataille. Notre perte a consisté en deux hommes tués & huit blessés. — Une autre dépêche du même représentant contient des explications sur les calomnies que dirigeait contre lui les partisans cachés de la rébellion. — Renvoyé au comité de salut public.

La convention a cassé, il y a quelques jours, un arrêté du département de la Haute-Garonne, qui obligeoit les citoyens de déposer dans les caisses de districts leur effets d'or & d'argent, pour en recevoir la valeur en assignats : déterminée par les mêmes motifs, elle casse un arrêté semblable pris par les administrateurs du district de Montauban.

Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris. six premiers mois 1793.
Lettre M.